



## **Les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) : une alternative exigeante aux établissements**

Du point de vue de la FNLV et en accord avec sa Charte, les **Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)** ne sont ni des établissements allégés, ni des familles d'accueil improvisées. Ils incarnent un **troisième modèle**, où le **"vivre-avec"** – ce partage intense du quotidien – se conjugue avec **un cadre strict et une responsabilité équivalente à celle des institutions**. Leur force réside dans cet équilibre paradoxal : **une vie ordinaire, mais un engagement extraordinaire**.

### **1. Le "vivre-avec" : bien plus qu'un hébergement, un engagement total**

Contrairement aux établissements (où professionnels et usagers se croisent selon des plannings), les LVA reposent sur :

- **Un entrelacement radical des vies :**
  - Le porteur de projet, sa famille, ses proches **partagent presque tout** avec les personnes accueillies : repas, conflits, joies, sorties, nuits. Pas de "temps de travail" vs "temps privé" – **tout est mêlé**, comme dans une famille.
  - **Exemple** : Un jeune en rupture scolaire ne "bénéficie" pas d'un "atelier cuisine" – il **prépare le dîner avec la famille du porteur**, parce que c'est l'heure du repas.
- **Une responsabilité équivalente à celle des ESSMS :**
  - Les LVA ne sont pas des "zones de non-droit". Ils sont **autorisés, évalués, et contrôlés** (par les départements, le préfet ou l'ARS).
  - Les LVA sont régis par un certain nombre d'articles du CASF et soumis à un régime d'autorisation.

*"On ne choisit pas son public dans un catalogue – on choisit des personnes avec qui on va vivre, vraiment. Et ce choix engage pour des années, avec leurs crises, leurs progrès, leurs familles. Ce n'est pas du confort, c'est un pari." (Témoignage de porteur de projet, FNLV 2024)*

## 2. Autonomie oui, mais pas n'importe comment

Les LVA bénéficient d'une **liberté rare** – mais celle-ci s'accompagne d'exigences redoublées.

Liberté	Contrepartie
<b>Choisir son public</b>	<b>Démontrer des compétences adaptées</b> (formation, expérience, réseau).
<b>Définir son projet</b>	<b>L'écrire soi-même</b> , avec précision (qui on accueille, pourquoi, comment).
<b>Gérer son budget</b>	<b>Rendre des comptes</b> (tarification transparente, négocier les forfaits complémentaires).
<b>Innover sans normes</b>	<b>Assumer les risques</b> (ex. : accueillir un jeune en crise sans filet institutionnel).

- **Plus les problématiques accueillies sont lourdes** (handicap complexe, trauma, rupture), **plus le porteur doit prouver qu'il a les moyens humains et techniques** pour y répondre.
  - **Exemple** : Accueillir des adultes avec troubles psychiatriques graves implique souvent :
    - **Un réseau médical solide** (psychiatre, infirmier référent).
    - **Des compétences spécifiques** (formation aux crises, gestion de l'agressivité).
    - **Une équipe élargie** (assistants permanents, bénévoles formés).

### 3. Trois types de LVA, trois logiques... et un seul cadre bafoué

Pour comprendre l'urgence, il faut d'abord y voir clair, car sous l'étiquette "LVA" coexistent aujourd'hui trois réalités radicalement différentes :

**1. Les LVA d'initiative citoyenne et autonome:** Ces lieux naissent de l'engagement total de femmes et d'hommes qui, bien au-delà d'une activité professionnelle, font le choix d'un projet de vie où sphères privée et publique s'entremêlent. Ici, le permanent responsable n'est pas un salarié interchangeable : il incarne le projet, avec ses convictions, son histoire. Cette singularité n'exonère pourtant personne du respect strict du cadre juridique, et nous acceptons parfaitement la nécessité des contrôles. C'est un équilibre que la FNLV défend avec fermeté : la liberté ne signifie pas l'arbitraire. Les règles s'appliquent, pour les LVA comme pour leurs utilisateurs.

**Les LVA "reconvertis" :** Nés de la loi Taquet (2022), qui a poussé des départements à transformer en "LVA" en urgence tout ce qui n'était pas « dans les clous ». Résultat : Des porteurs de projet se retrouvent parfois éducateurs du jour au lendemain, sans formation, sans réseau, parfois sans même comprendre les enjeux de l'accueil. La qualité s'effrite, les dérives se multiplient.

**Les LVA "affiliés" :** Créés par des groupements ou des ESSMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux) sur demande des départements, ils bénéficient de tarifs exorbitants (jusqu'à 1 000 € par jour, soit 80 SMIC par jour pour un jeune !) sans garantie de résultats. Les salariés sont interchangeables et on y trouve du Turn-over massif, du recours à l'intérim, des affaires judiciaires en cascade...

Le problème ? Les départements, en première ligne, jouent sur les trois tableaux. Ils ferment des structures, les transforment en LVA sans avoir assez d'exigence, puis s'étonnent des dérives et demandent une évolution juridique qui méconnait la logique des LVA. Ils sous-traitent à des groupements en leur versant des fortunes, tout en rognant sur les tarifs des autres LVA. Et quand ces derniers accueillent des jeunes d'autres territoires, ils hurlent à "la perte de places"... sauf quand eux-mêmes profitent des LVA hors de chez eux.

### 4. Ce que les LVA ne sont pas (et pourquoi ça compte)

Idée reçue	Réalité

<i>"C'est comme une famille d'accueil, mais en plus grand."</i>	Non : le porteur <b>n'est pas un parent</b> , mais un <b>professionnel engagé dans une relation symétrique</b> . Il doit <b>concilier proximité et cadre</b> .
<i>"Les LVA font ce qu'ils veulent."</i>	Faux : Ils sont <b>autorisés, évalués, contrôlés</b> .
<i>"C'est moins exigeant qu'un établissement."</i>	<b>Les LVA ont autant de responsabilités que les ESSMS, ils sont soumis à une même évaluation</b>

## 5. Pourquoi ce modèle fonctionne (et pourquoi il est menacé)

### Ses atouts :

- ✓ **Stabilité** : Les accueillis restent **plus longtemps selon la DREES**. En moyenne, les jeunes sont accueillis dans les MECS pendant dix-huit mois et dans les lieux de vie pendant vingt-six mois.
- ✓ **Inclusion réelle** : Ils vivent **dans la société**, pas à l'écart.
- ✓ **Réactivité** : Moins de hiérarchie pour valider une décision – le porteur de projet agit **immédiatement**.

### Ses fragilités :

- ⚠ **L'instrumentalisation** : Certains départements les voient comme des **solutions low-cost** pour désengorger les institutions.
- ⚠ **La méconnaissance** : On croit que c'est "juste une colocation solidaire" – alors que c'est un **métier à part entière**, avec ses compétences et ses risques.
- ⚠ **La tentation de la standardisation** : Les intégrer aux schémas départementaux (comme les ESSMS) **tuerait leur flexibilité**.

## 6. En résumé : un équilibre délicat à préserver

Un LVA réussit quand :

- ✓ **Le "vivre-avec" est authentique** (pas de simulation de vie familiale).

**Le porteur assume pleinement sa responsabilité** (évaluation, compétences, transparence).

**Les institutions respectent son autonomie** (sans chercher à en faire des établissements bis).

*"Un LVA, c'est comme une corde raide : d'un côté, le risque de tomber dans le laxisme ('on fait comme à la maison'), de l'autre, dans le contrôle excessif ('on devient un foyer'). La magie opère au milieu." (Extrait des échanges FNLV, 2023)*

### **Pour aller plus loin**

- [\*\*Cadre légal des LVA\*\*](#) : Articles L312-1, L313-1-1, D316-1-1 à D316-6 du CASF.
- **Tribune FNLV (2025)** : *"Pourquoi les schémas départementaux menacent les LVA"*.
- **Témoignages** : Portraits de porteurs de projet sur [site FNLV].